

## Appel du conseil syndical du SNUDI-FO 31 du 25 mai 2022

Le Conseil syndical du SNUDI-FO 31 fait sienne la déclaration du Comité confédéral FO du 31 mars pour la paix, la liberté et l'indépendance syndicale, l'augmentation des salaires et pour combattre les tentatives de remise en cause des régimes de retraite, des statuts, des services publics.

Concernant la situation et les initiatives locales pour gagner sur les revendications :

Le conseil syndical du SNUDI-FO 31 se félicite que les directeurs d'école refusent massivement d'évaluer les AESH ; l'évaluation relève de la responsabilité légale des IEN.

Le conseil syndical du SNUDI-FO 31 décide de s'associer à l'initiative de la 6<sup>ème</sup> convention nationale des AESH qui propose de « réunir une convention nationale très large ouverte aux AESH, AED et à tous les enseignants et parents. » et pose la question « d'une montée à Paris chez le nouveau ministre ». Il rappelle que l'évaluation des AESH doit être menée par l'IEN sur le temps et le lieu de travail.

Concernant les évaluations d'écoles, le conseil syndical appelle les écoles et personnels à signer et faire signer massivement l'appel des écoles de la circonscription de Lanta « pour mettre en échec cette expérimentation ».

Le conseil syndical mesure aussi la gravité de la situation dans les écoles : classes surchargées, remplacements non assurés, recrutement massif de contractuels en lieu et place de titulaires. En une course mortifère contre nos statuts, contre l'école publique laïque et républicaine, contre notre indépendance vis-à-vis des collectivités territoriales et des associations diverses et variées, le gouvernement et le rectorat poursuivent la politique de territorialisation de l'école, d'une école sans droits, d'une école qui manque de tout.

Il en est ainsi lorsque le rectorat met en place par anticipation des demandes ministérielles sans fondement légal notamment les « évaluations d'écoles » et la consigne que les directeurs évaluent les AESH au motif que les IEN auraient trop de travail ;

Il en est ainsi quand la loi Rilhac impose « la délégation de compétences de l'autorité académique » aux directeurs et la mise en place du « référent direction d'école » dont le DASEN fixe par « une lettre de mission » « les axes prioritaires d'action ».

Il en est ainsi lorsque le gouvernement engage la suppression du statut des IEN et leur fusion dans un corps d'inspection au mépris de leur mission centrale qui est de garantir l'unité de l'enseignement et l'indépendance pédagogique. L'indépendance statutaire des PE en sera dangereusement impactée.

Il en est ainsi quand le gouvernement maintient ses décrets sur les rythmes scolaires bien que 90% des écoles de France soient passées à 4 jours. Quelques élus peuvent s'opposer ainsi à un rythme national.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour voir que le gouvernement dessine une école qui place les personnels sous la coupe des autorités territoriales, élus, associations et organismes divers. Cette politique doit être combattue et stoppée. Afin de renforcer et de mieux organiser la résistance à ces mesures, le conseil syndical appelle les collègues à répondre aux différentes initiatives du SNUDI-FO 31 pour :

- Préparer la mobilisation des écoles pour exiger les classes et les postes revendiqués par les collègues, élargir la liste complémentaire du concours PES de Toulouse, et y recruter massivement ;
- Appuyer l'appel des écoles de Lanta sur les évaluations d'école en s'y associant et en le signant ;
- S'associer à l'appel de la Convention Nationale des AESH ;
- Participer à ses RIS, notamment celle du 1er juin qui traitera de l'expérimentation « évaluations d'écoles » ;
- Persister dans les demandes de passage à 4 jours, élargir ces demandes, exiger l'abrogation des décrets Peillon, Hamon, Blanquer sur les rythmes scolaires.

Le Conseil syndical appelle les collègues à adhérer largement au SNUDI-FO 31.